

Dates de fermeture

2020

- le 1er janvier / Jour de l' An
- le 2 janvier / Congé du début d' année
- le 12 janvier / Nouvel An Amazigh
- le 23 février / Anniversaire de l' Empereur
- le 29 avril / Jour de Showa
- le 3 mai / Anniversaire de la Constitution
- le 4 mai / Jour de la Nature
- le 5 mai / Jour des Enfants
- *le 24 & 25 mai / Aïd el Fitr
- le 5 juillet / Fête de l'indépendance de l'Algérie
- le 23 juillet / Jour de la Mer
- (*le 31 juillet & le 1er août / Aïd el Adha)
- le 10 août / Jour de la Montagne
- *le 20 août / Mouharram
- (*le 29 août / Achoura)
- le 21 septembre / Jour des Personnes âgées
- le 29 octobre / El Mawlid Ennabaoui
- le 1er novembre / Fête de la Révolution algérienne
- le 23 novembre / Fête du Travail
- le 29 décembre / Congé de fin d'année
- le 30 décembre / Congé de fin d'année
- le 31 décembre / Congé de fin d'année

*Les jours fériés susmentionnés sont susceptibles d' être modifiés.

() fête musulmane coïncidant avec le week-end